

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01056

Numéro SIREN : 805 136 413

Nom ou dénomination : A.C.D. " Analyses, Conseils et Décisions"

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt 7008

Greffe du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/7008

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.D. " Analyses, Conseils et Décisions"

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 805 136 413

N° gestion : 2014 B 01056



ACTIF		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)							
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		21 600,00		21 600,00	41,76	28 800,00	47,31
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		652,00		652,00	1,26		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						960,00	1,58
. Autres						20 404,99	33,52
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		29 475,65		29 475,65	56,98	10 706,62	17,59
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		51 727,65		51 727,65	100,00	60 871,61	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		51 727,65		51 727,65	100,00	60 871,61	100,00

AEC CABINET LAURENT



PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19,33	16,43
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 000,00	1 000,00
Autres réserves	1 700,87	1 124,25
Report à nouveau	3,29	1,85
Résultat de l'exercice	34 865,40	36 576,62
	67,40	60,09
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	47 566,27	48 700,87
	91,96	80,01
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	60,31	0,12
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 760,00
Dettes fiscales et sociales		9,46
. Personnel		
. Organismes sociaux	351,67	915,34
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,68	1,50
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		695,00
. Etat, obligations cautionnées	3 749,40	1,14
. Autres impôts, taxes et assimilés	7,25	4 800,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7,89
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	4 161,38	12 170,74
	8,04	19,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	51 727,65	60 871,61
	100,00	100,00

AEC CABINET LAURENT



PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 51 727,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 34 865,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/09/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié Conforme
Laurent

AEC CABINET LAURENT



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

AEC CABINET LAURENT



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

AEC CABINET LAURENT



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 22 252

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	22 252	22 252	
TOTAL	22 252	22 252	

AEC CABINET LAURENT



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 4 161

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	60	60		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	4 101	4 101		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 161	4 161		

AEC CABINET LAURENT



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 58 500**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	58 500	100,00 %
TOTAL	58 500	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 6 676

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	41 541		41 541
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	41 541	6 676	34 865

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AEC CABINET LAURENT



La Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les documents et renseignements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes qui lui ont été adressées.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus à l'organe dirigeant,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Puis la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour ;

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019, tels qu'ils sont présentés ou résumés dans le rapport de la Présidente, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 34.865,40€

L'assemblée générale en conséquence donne à la Présidente, quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 34.865,40€, comme suit :

- 865,40 € au poste AUTRES RESERVES.
- 34.000 € à la distribution de dividendes
En conséquence le dividende brut s'élèverait à la somme de 34.000 €
10.200€ sont versés au Trésor public dans le cadre de l'IFU.
23.800€ sont versés aux associés, nets d'Impôts et de CSG.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

En conséquence l'assemblée générale distribue un dividende net de :

14 280 € à Linda LAURENT

9 520 € à Jean Pierre LAURENT

et la somme de
au plus tard

10 200 € sera versé au Trésor (imprimé 2777-D) pour le 15/09/2019

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	dividendes	autres revenus distribués	
2017/2018	36 000 €		
2016/2017	41 000 €		
2015/2016	33 770 €		

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, à l'exception des sommes suivantes :

- néant

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 3 octobre 2019

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Seconde résolution

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 34.865 €, comme suit :

- 865 € au poste AUTRES RESERVES.

- 34.000 € à la distribution de dividendes

En conséquence le dividende brut s'élèverait à la somme de 34.000 €

En application des dispositions de la Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 et de la Loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012, les personnes physiques éligibles à l'abattement de 40% ayant perçus des dividendes font l'objet d'un prélèvement à la source calculé sur les revenus distribués à hauteur de 15,5% pour les prélèvements sociaux à titre de prélèvement libératoire et à hauteur de 21% pour le prélèvement forfaitaire à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu.

La Présidente
Madame Linda LAURENT

